



SCoT du Pays de Plœrmel - Cœur de Bretagne

Bilan de la Concertation

Pays de Plœrmel

2035

100 000 habitants



Version pour arrêt du 20/12/2017

Sommaire

Chapitre I Les modalités de la concertation	3
1. Les modalités de concertation.....	4
Chapitre II Historique de la concertation	6
2. Synthèse des réunions.....	7
Chapitre III Synthèse de la concertation	10
3. Concertation avec les élus.....	11
4. Concertation avec les personnes publiques associées.....	14
5. Concertation avec la société civile.....	15
6. Concertation avec la population.....	16



Chapitre I

Les modalités de la concertation



1. Les modalités de concertation

- La concertation visera à associer, pendant toute la durée d'élaboration du projet :
 - o les habitants du territoire,
 - o les acteurs locaux
 - o et les autres personnes concernées.
- Elle permettra d'informer la population concernée par l'élaboration du schéma aux différents stades de son élaboration.
- Elle favorisera l'expression des habitants et contribuera ainsi à la détection des enjeux, à la formulation des objectifs et des grandes orientations.
- Elle permettra de recueillir tous les avis, commentaires et observations susceptibles d'enrichir la réflexion et d'apprécier les aspirations de la population du territoire.

Ainsi, les modalités de la concertation sont les suivantes :

Lors de la phase 1 (diagnostic) :

- La consultation de l'ensemble des documents produits versés au dossier SCOT: cette consultation pourra se faire dans les locaux du syndicat mixte Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.
- L'organisation d'ateliers thématiques et/ou territoriaux, autant que de besoin ; si nécessaire, ces ateliers seront mixtes (élus + acteurs socioéconomiques),
- L'organisation de réunions avec les instances délibératives des communes couvrant le territoire.
- L'organisation d'une réunion publique permettant de présenter et d'échanger sur le diagnostic et les grands enjeux du territoire. Le compte rendu de cette réunion fera partie du dossier consultable.
- Des informations régulières par voie de presse et par insertion d'articles dans les publications destinées aux habitants des collectivités et groupements participant à l'élaboration du schéma, lorsque de telles publications existent.
- La consultation du Conseil de développement.

Lors de la phase 2 (Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD) :

- La consultation de l'ensemble des documents produits versés au dossier SCOT : cette consultation pourra se faire dans les locaux du syndicat mixte Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.
- L'organisation d'ateliers thématiques et/ou territoriaux, autant que de besoin ; si nécessaire, ces ateliers seront mixtes (élus + acteurs socioéconomiques),
- L'organisation de réunions avec les instances délibératives des communes couvrant le territoire.
- L'organisation d'une réunion publique permettant de contribuer à l'élaboration du PADD. Le compte rendu de cette réunion fera partie du dossier consultable.
- Des informations régulières par voie de presse et par insertion d'articles dans les publications destinées aux habitants des collectivités et groupements participant à l'élaboration du schéma, lorsque de telles publications existent.
- La consultation du Conseil de développement.

Lors de la phase 3 (Document d'Orientations et d'Objectifs- DOO) :

- La consultation de l'ensemble des documents produits versés au dossier SCOT : cette consultation pourra se faire dans les locaux du syndicat mixte Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.
- L'organisation d'ateliers thématiques et/ou territoriaux, autant que de besoin ; si nécessaire, ces ateliers seront mixtes (élus + acteurs socioéconomiques),
- L'organisation de réunions avec les instances délibératives des communes couvrant le territoire.
- L'organisation d'une réunion publique permettant de contribuer à l'élaboration du DOO.. Le compte rendu de cette réunion fera partie du dossier consultable.
- Des informations régulières par voie de presse et par insertion d'articles dans les publications destinées aux habitants des collectivités et groupements participant à l'élaboration du schéma, lorsque de telles publications existent.
- La consultation du Conseil de développement.



Chapitre II Historique de la concertation

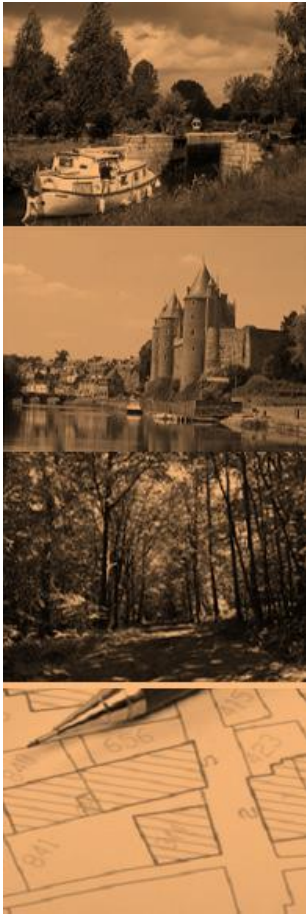


2. Synthèse des réunions

Date	Type	Intitulé
31 mai 2013	COFIL	Comité de pilotage du 31 mai 2013
Septembre 2013	RENCONTRE	Rencontre des EPCI en septembre 2014
2 octobre 2013	COTEC	Comité technique du 2 octobre 2013
2 octobre 2013	COFIL	Comité de pilotage du 2 octobre 2013
14 octobre 2013	ATELIER	Ateliers du 14 au 16 octobre 2013
5 décembre 2013	COFIL	Comité de pilotage du 5 décembre 2013
5 février 2014	COFIL	Comité de pilotage du 5 février 2014
19 février 2014	COMITE SYNDICAL	Comité syndical du 19 février 2014
27 mai 2014	COTEC	Comité technique du 27 mai 2014
10 juillet 2014	COTEC	Comité technique du 10 juillet 2014
3 septembre 2014	COFIL	Comité de pilotage du 3 septembre 2014
1er octobre 2014	COTEC	Comité technique du 1er octobre 2014
4 octobre 2014	RANDO	Rando SCoT n°1 du 4 octobre 2014
22 octobre 2014	ATELIER	Ateliers du 22 octobre 2014
4 décembre 2014	PPA	Rencontre PPA du 4 décembre 2014
4 décembre 2014	COFIL	Comité de pilotage du 4 décembre 2014
7 janvier 2015	ATELIER	Atelier du 7 janvier 2015
4 février 2015	COFIL	Comité de pilotage du 4 février 2015
5 février 2015	COTEC	Comité technique du 5 février 2015
11 mars 2015	ATELIER	Atelier du 11 mars 2015 (<i>annulé</i>)
11 mars 2015	BUREAU	Bureau SCoT du 11 mars 2015
22 avril 2015	COFIL	Comité de pilotage du 22 avril 2015
13 mai 2015	COTEC	Comité technique du 13 mai 2015
27 mai 2015	COFIL	Comité de pilotage du 27 mai 2015
30 mai 2015	RANDO	Rando SCoT n°2 du 30 mai 2015
11 juin 2015	BUREAU	Bureau SCoT du 11 juin 2015
25 juin 2015	COTEC	Comité technique du 25 juin 2015
1 ^{er} juillet 2015	COFIL	Comité de pilotage du 1 ^{er} juillet 2015
Mai - Septembre 2015	RENCONTRE	Rencontre des EPCI de mai à septembre 2015
Septembre 2015	RENCONTRE	Rencontre technique
2 septembre 2015	BUREAU	Bureau SCoT du 2 septembre 2015
7 octobre 2015	COFIL	Comité de pilotage du 7 octobre 2015
7 octobre 2015	RENCONTRE	Rencontre technique
28 octobre 2015	COFIL	Comité de pilotage du 28 octobre 2015
28 octobre 2015	RENCONTRE	Rencontre technique
19 novembre 2015	COTEC	Comité technique du 19 novembre 2015

3 février 2015	BUREAU	Bureau SCoT du 3 février 2016
24 février 2016	BUREAU	Bureau SCoT du 24 février 2016
4 mai 2016	BUREAU	Bureau SCoT du 4 mai 2016
25 mai 2016	COFIL	Comité de Pilotage du 25 mai 2016
06 juillet 2016	COFIL	Comité de pilotage du 6 juillet 2016 – débat PADD
7 septembre 2016	COFIL	Comité de pilotage du 7 septembre 2016
14 septembre 2016	COFIL	Comité de pilotage du 14 septembre 2016
12 octobre 2016	COFIL	Comité de pilotage du 12 octobre 2016
26 octobre 2016	COFIL	Comité de pilotage du 26 octobre 2016
23 novembre 2016	COFIL	Comité de pilotage du 23 novembre 2016
7 décembre 2016	COMITE SYNIDCAL	Comité Syndical du 7 décembre 2016 – Débat du PADD
15 mars 2017	COFIL	Comité de pilotage du 15 mars 2017
26 avril 2017	COFIL	Comité de pilotage du 26 avril 2017
03 mai 2017	RENCONTRE ÉLUS	Réunion de concertation élus du territoire du 3 mai 2017 - Josselin
19 mai 2017	RÉUNION PUBLIQUE	Réunion publique du 19 mai 2017 - Gourhel
14 juin 2017	COMITE SYNDICAL	Comité syndical du 14 juin 2017 – Débat du PADD
3 juillet 2017	PPA	Rencontre des Personnes Publiques Associées du 3 juillet 2017
10 juillet 2017	RENCONTRE ELUS	Réunion de concertation élus du territoire du 10 juillet 2017 - Carentoir
23 aout 2017	CDD	Rencontre avec le Conseil de Développement du 23 aout 2017
4 septembre 2017	COTEC	Comité technique du 4 septembre 2017
6 septembre 2017	COFIL	Comité de pilotage du 6 septembre 2017 - Economie
20 septembre 2017	REUNION PUBLIQUE	Réunion publique du 20 septembre 2017 - Mauron
2 octobre 2017	PPA	Rencontre des Personnes Publiques Associées du 2 octobre 2017
16 octobre	COTEC	Comité technique du 16 octobre 2017
18 octobre 2017	CDD	Rencontre avec le Conseil de Développement du 18 octobre 2017
18 octobre 2017	COFIL	Comité de Pilotage du 18 octobre 2017 – Habitat
25 octobre 2017	BUREAU	Bureau du Comité Syndical du 25 octobre 2017
10 novembre 2017	RENCONTRE ELUS	Réunion de concertation élus du territoire du 10 novembre 2017 - Ploërmel
14 novembre 2017	RENCONTRE CONSULAIRES	Rencontre avec les services des chambres consulaires du 14 novembre 2017
15 novembre 2017	COFIL	Comité de Pilotage du 15 novembre 2017 – DOO
16 novembre 2017	RENCONTRE DDTM	Rencontre avec les services de la DDTM du 16 novembre 2017

20 novembre 2017	COTEC	Comité technique du 20 novembre 2017
27 novembre 2017	REUNION PUBLIQUE	Réunion publique du 27 novembre 2017 - Pleucadeuc
6 décembre 2017	CDD	Rencontre avec le Conseil de Développement du 6 décembre 2017
6 décembre 2017	PPA	des Personnes Publiques Associées du 6 décembre 2017
13 décembre 2017	CONFERENCE DES MAIRES	Conférence des Maires du 13 décembre 2017 – Présentation du projet avant arrêt
20 décembre 2017	COMITE SYNDICAL	Comité syndical du 20 décembre 2017 – Arrêt du Projet



Chapitre III Synthèse de la concertation



3. Concertation avec les élus

L'élaboration du SCoT s'est déroulée au regard de différentes instances auprès des élus

- Bureau du SCoT composé exclusivement des élus du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne
- Comité de pilotage composé d'élus
- Bureau du Comité Syndical du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne
- Comité Syndical du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Par ailleurs, cette élaboration a également fait l'objet de temps forts auprès des élus :

- Rencontre avec les bureaux ou Conseils communautaires des différentes EPCI du Territoire
- Rencontre avec l'ensemble des conseillers municipaux du territoire. Chaque conseiller municipal ayant fait l'objet d'une invitation postale personnalisée pour 3 rencontres.
- Rando SCoT à deux reprises pour découvrir le territoire et échanger sur les enjeux.
- Une « Kermesse SCoT3



Les élus visitent le territoire

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est un projet visant à connecter l'ensemble des politiques sectorielles d'un territoire.



Jacques-Marie Loiseau (cabinet d'études Terres Neuves), Patrick Le Diffon (président du Pays de Ploërmel - cœur de Bretagne), Jean-Luc Bléher (vice-président) et Pierrick Allard (directeur du syndicat mixte Pays de Ploërmel - cœur de Bretagne).

« Si on veut exister, il faut que les communes se regroupent, qu'on travaille en complémentarité et en cohérence, explique Jean-Luc Bléher, maire de Guer et vice-président du Pays de Ploërmel, en charge de l'aménagement du territoire et de la réforme territoriale. Il faut dynamiser sur tous les plans et fortifier ce pôle fort qu'est le Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, retenu entre Vannes, Rennes et Pontivy ».

55 communes dans le projet

Le syndicat mixte Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne a donc organisé pour les élus et les acteurs locaux une visite du territoire, samedi 4.

Un car est parti de Ploërmel le matin pour se rendre dans un premier

temps à Josselin, puis au Roc-Saint-André, à Beignon et enfin à Mauron. Deux thématiques ont principalement été étudiées par les parties. Dans un premier temps, ils ont évoqué les parcs d'activités, les dynamiques entrepreneuriales et les choix d'aménagement. Puis, ils ont abordé les formes urbaines, les modes d'habitations et le renforcement des centres-bourgs. Dans le pays ploërmelais, le Scot s'étend sur un territoire qui comprend 55 communes dont six établissements publics de coopération intercommunale.

Le diagnostic sera prochainement communiqué aux élus et partenaires, avant d'être présenté à la population à travers des expositions et des réunions publiques.

Ploërmel



Le pays de Ploërmel à la force du mollet

Les élus des 55 communes du pays de Ploërmel sont invités, demain, à une randonnée cycliste entre Ploërmel et Malestroit pour mettre leur Schéma de cohérence territoriale à l'épreuve de leurs mollets.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce qu'un Schéma de cohérence territoriale ?

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot), c'est le document qui définira ce que sera le pays de Ploërmel à l'horizon 2037. À l'image des plans locaux d'urbanisme des communes, il définira l'organisation du territoire en déterminant les zones dédiées aux loisirs, au développement économique, à l'habitat, etc.

On y trouvera ainsi les grandes orientations : développement de l'habitat, protection des espaces agricoles, prévision des capacités de construction et de réhabilitation en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives et culturelles, modes de déplacement, préservation de l'eau, du sol, des milieux, sites et paysages naturels, etc.

Mais avant d'en arriver là, les élus de ses 55 communes doivent se mettre d'accord sur toutes ses modalités.

Pourquoi les élus sont-ils invités à faire vélo ?

Car il est temps de se mettre en selle... Les premiers Scot ont été signés dès 2007 et, en matière de cohérence territoriale, le pays de Ploërmel a encore du travail.

Les difficultés de ces communes et communautés de communes à se mettre d'accord pour fusionner ont montré que ce n'était pas simple de trouver un compromis. Et comme le Scot intégrera les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales et programmes locaux de l'habitat, ils devront être cohérents et, surtout, compatibles entre eux.

Cette balade à vélo sera aussi l'oc-



Le président du pays de Ploërmel, Patrick Le Diffon, et son directeur, Pierrick Allard, invitent les élus à tester les déplacements en vélos à assistance électrique.

casion pour les élus (une vingtaine ont déjà confirmé leur présence) de tester les déplacements en vélos à assistance électrique, pour lesquels le pays de Ploërmel a décidé de passer la vitesse supérieure.

Quand le pays de Ploërmel sera-t-il doté d'un tel schéma ?

En 2017, comme l'impose l'État. En 2012, le pays de Ploërmel était l'un des derniers territoires du Morbihan à ne pas avoir lancé son projet de Schéma de cohérence territoriale.

Son président de l'époque, Joseph Séveno, avait proposé à ses élus de faire un choix : attendre passivement que l'État impose cet outil réglementaire à partir du 1^{er} janvier 2017, ou prendre l'initiative de le créer soi-même, ce qui a été décidé.

Depuis trois ans, ses élus planchent sur ce document propre au pays de Ploërmel, qui sera opposable collectivement à l'État ou à toute autre institution.

La population aura-t-elle son mot à dire ?

Oui. En septembre, un premier diagnostic sur les points forts et faibles, ainsi que les enjeux du pays, sera établi. Il fera l'objet d'une réunion publique à la rentrée. Au printemps suivant, c'est le projet politique qui sera présenté, avant la mise en place d'une enquête publique pour recueillir officiellement les avis de la population.

Olivier CLÉRO.

OUTIL INTERACTIF CONSTRUIRE SON TERRITOIRE

Les participants sont partagés en quatre équipes, une par planche et ils peuvent échanger pour faire émerger les enjeux et les actions à mener sur leur territoire.

Le territoire est schématiquement représenté, son environnement, son habitat ainsi que ses services

Aucune action n'est impossible, mais chaque décision doit être motivée. L'objectif est bien de faire émerger le débat entre les participants autour d'orientations et d'actions

L'atelier est accompagné par des référents techniques qui pourront apporter des précisions sur des points financiers, juridiques, administratifs... pour éclairer les arbitrages politiques et les réalités et contraintes économiques



4. Concertation avec les personnes publiques associées

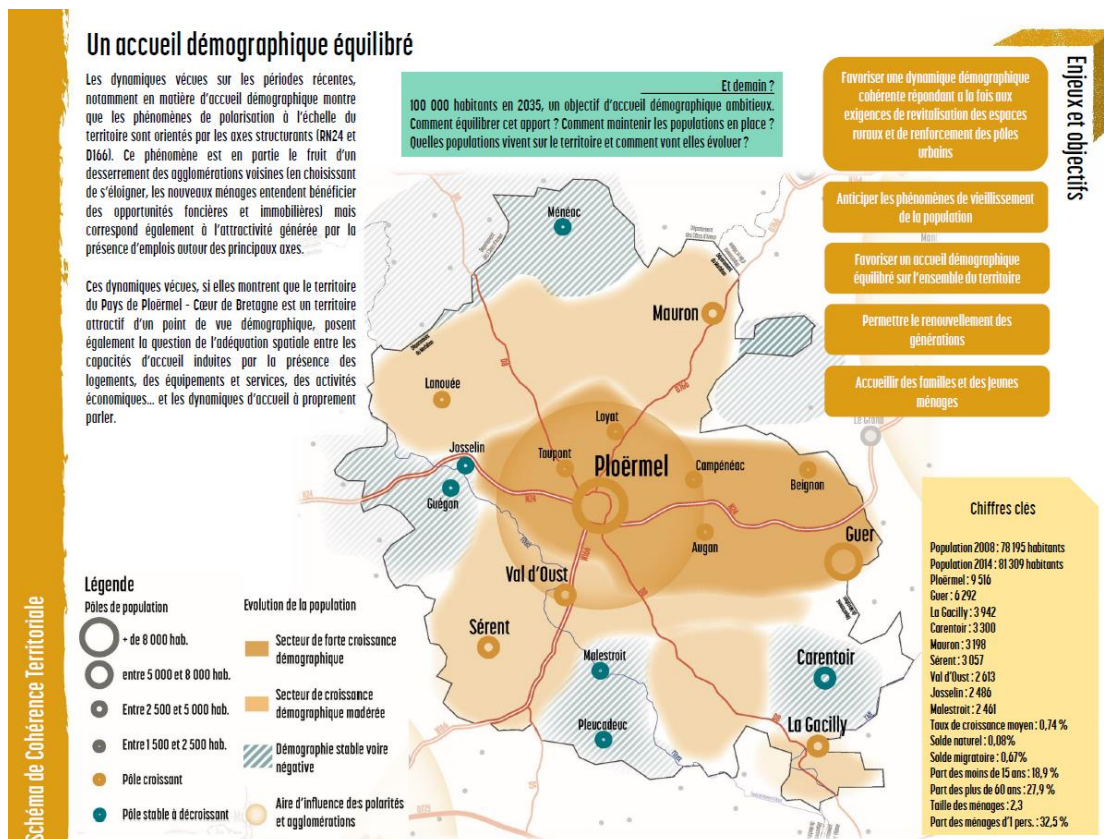
Une première rencontre avec les Personnes Publiques Associées s’est tenue 2014.

Après l’extension du périmètre du SCoT, 3 autres réunions auprès des Personnes Publiques Associées se sont tenues pour aborder :

- Le diagnostic et les enjeux
- Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d’Orientation et d’Objectifs

Par ailleurs, des rencontres spécifiques avec certaines personnes publiques associées ont lieu à leur demande. Il s’agit notamment

- des Chambres Consulaires
- des services de l’Etat – DDTM

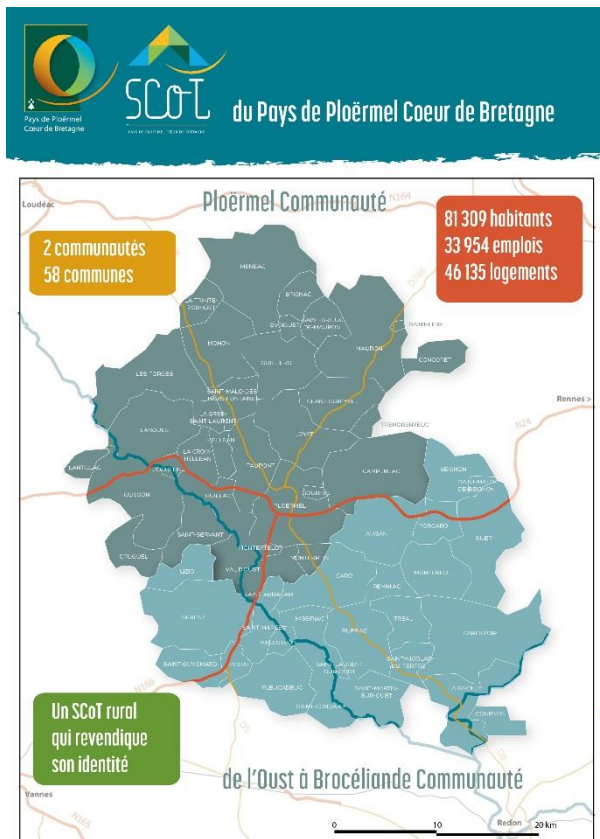


5. Concertation avec la société civile

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne dispose d'un Conseil de Développement réunissant les différentes composantes de la société civile.

Ce Conseil de Développement a été réunis à 3 reprises pour prendre connaissance et échanger sur les différentes étapes d'élaboration du SCoT :

- Le diagnostic et les enjeux
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs



Un SCoT, c'est quoi ?

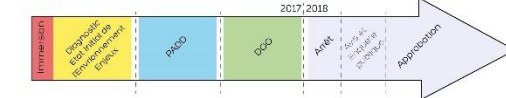
Un Schéma de Cohérence Territoriale, c'est un document stratégique issu d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire. Il se compose de 3 grandes parties :



Les grands objectifs du SCoT :



Les grandes phases de l'élaboration du SCoT :



Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
Centre d'Activités de Bourzeac
CS 30055 - 36 800 PLOËRMEL Cedex
Tel. : 02 97 74 04 37
www.paysdeploermel-coeurdebretagne.fr

Les bureaux d'études qui accompagnent le Pays :

LA BOITE DE L'ESPACE
URBANISME ASSOCIÉS

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

PRIVADIS

6. Concertation avec la population

Trois réunions publiques se sont tenues pendant l'élaboration du SCoT permettant de réunir au total près de 200 personnes. Elles ont porté sur :

- Le diagnostic et les enjeux
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Ploërmel

À quoi ressemblera le pays de Plœrmel demain ?

Terres agricoles, biodiversité, économie... Les élus ont choisi le Schéma de cohérence territoriale (Scot) pour répondre à ces questions. Première réunion avec la population vendredi.

Pourquoi ? Comment ?

Quel est l'intérêt de la réunion publique de vendredi (1) ?
Dernière le nom barbare de Scot se cache le projet d'aménagement du territoire sur le long terme. C'est le devenir et l'identité qui sera donnée au pays de Plœrmel, soit 58 communes de Plœrmel communauté et de la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande. Cela en fait le plus grand Scot du Morbihan. Cette première réunion informera les habitants sur le Scot et le diagnostic du territoire. C'est aussi l'occasion pour la population de participer à la concertation.

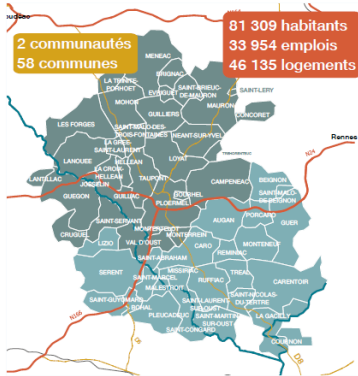
À quoi servira ce Scot ?
Ce document d'urbanisme est un outil de planification pour les élus. « Bon nombre d'enjeux dépassent l'échelle communale. Un Plan local d'urbanisme (Plu) raisonne en parcelle, explique le président de Plœrmel communauté, Patrick Le Diffon. Là, ce sont les bassins de vie qui priment. »

Politique économique, accueil des habitants, réserve foncière agricole... Le Scot permettra d'avoir une politique commune au territoire. « Aujourd'hui, c'est une nécessité d'organiser le territoire avec les pôles qui participent à son développement », détaille le directeur du pays de Plœrmel, Pierrick Allard.

Cela évitera, par exemple, la construction d'une dizaine de piscines ou de zones d'activités inappropriées. Le Scot donnera le la et s'imposera aux Plu des communes.

Pourquoi ce choix plutôt qu'un Plu ?
C'est d'abord une opportunité. « En 2013, l'incitation de l'État, notamment financière, était très forte pour le Scot, assure Patrick Le Diffon. Et nos communautés de communes étaient bien plus nombreuses. » C'est aussi une question de territoire. « À notre échelle, c'est le Pays », souligne le président de l'Oust à Brocéliande communauté, Alain Launay.

Un Plan local d'urbanisme inter-



communal (Plu) se fait à l'échelle d'une communauté de communes. Il peut remplacer un Scot, « mais pas sur un territoire aussi grand ».

Deux Plu ne sont absolument pas d'actualité d'après les deux présidents. **Le Scot a été lancé en 2013 par le Pays. Pourquoi est-ce si long ?** « Il faut un à deux ans pour s'approprier tous les enjeux. » En 2016, il y a également eu six mois à un an de retard dû aux fusions des intercommunalités. « Il a fallu revoir le diagnostic et ses enjeux », reconnaît le directeur du Pays, Pierrick Allard.

Quel impact pour les particuliers ?
Pour l'heure, aucun. C'est toujours le Plan local d'urbanisme qui prévaut pour les questions d'urbanisme. À terme, une fois approuvé, le Scot sera « souverain » pour les grandes questions d'implantation d'équipements, de zones commerciales, zones d'activités...

Mélanie BÉCOGNÉE.

(1) Vendredi 19 mai, une réunion publique est organisée par le pays de Plœrmel, à la salle des fêtes de

1 452 C'est, en km², la superficie du pays de Plœrmel, soit le pays rural le plus vaste du Morbihan. Plœrmel communauté fait 811 km² et De l'Oust à Brocéliande communauté fait 641 km².

Les grandes lignes de ce diagnostic

Pour réfléchir au territoire de demain, il a fallu réaliser un diagnostic à l'échelle du pays de Plœrmel.

Environnement
Il existe dans le territoire des milieux sensibles à protéger. Des espaces naturels forestiers et agricoles à valoriser.

Démographie
Le solde naturel faiblit mais demeure positif autour des grands pôles et des axes principaux. Le solde migratoire est également positif. Des secteurs ruraux ou plus isolés sont en

- 2013 : lancement du Scot
- 2015-2016 : diagnostic et enjeux
- 2017 : trois réunions avec les élus locaux
- Mai : 1^{re} réunion publique, présentation du diagnostic
- Septembre : 2^e réunion publique, présentation du projet envisagé
- Décembre : 3^e réunion publique, des outils choisis pour y parvenir
- 2^e semestre 2018 : approbation du Scot

Gourhel, pour présenter aux habitants les premières étapes de la création du Scot. Entrée libre.

■ GOURHEL

SCoT. Une première réunion publique pour dissiper « les interrogations »

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne a tenu une réunion d'information à la salle des fêtes de Gourhel au sujet du SCoT.

Donner une signification claire à un document à l'acronyme au nom barbare : SCoT. Autrement dit, présenter et donner un sens à un schéma de cohérence territoriale né de la volonté politique de préparer collectivement l'avenir d'un territoire. « Ce premier rendez-vous fait à Gourhel avec les habitants était l'occasion de répondre aux interrogations et inquiétudes des uns et des autres. Beaucoup se demandent à quoi cela va servir, est-ce que ça va constituer une contrainte supplémentaire... On a essayé de répondre au mieux dans un rôle très pédagogique, sans rentrer dans les détails », avoue Patrick Le Diffon, président de l'entité Ploërmel communauté.

81 309 habitants, 58 communes

Aujourd'hui, le territoire rural de Bretagne centrale regroupé sous le nom SCoT du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, épouse la zone géographique de deux intercommunalités : De l'Oust à Brocéliande et celle de Ploërmel Communautés. Pour un total de 81 309 habitants, 46 135 logements, 33 954



Président de Ploërmel communauté, Patrick Le Diffon a précisé qu'une prochaine réunion serait organisée au mois de septembre prochain concernant le schéma de cohérence territoriale.

emplois et 58 communes. Véritable document de planification répondant au code de l'urbanisme, le SCoT a pour mission de devenir « un bras armé » pour le territoire en renforçant la cohérence entre les différentes politiques publiques. Attractivité d'un secteur, plans à adopter

pour préserver la biodiversité, questions du devenir des terres agricoles... autant de problématiques dont le SCoT est chargé de répondre au mieux. « Il va falloir se faire à ce nom. Il n'y a pas le choix. Le législateur a souhaité confier aux collectivités locales cette res-

ponsabilité de cohérence », précise le premier élu ploërmelais. Deux autres réunions publiques dont « la prochaine au mois de septembre » seront organisées d'ici la fin de l'année « afin d'affiner » le décryptage de l'ensemble.

S.C.

PAYS DE PLOËRMEL

Définir les futurs enjeux du territoire



Un public peu nombreux lors de la présentation du SCoT à Gourhel, vendredi dernier.

La réunion publique de vendredi dernier à Gourhel a ouvert concrètement les portes de ce que sera le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel.

Cette planification concernant les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Pays (Ploërmel communauté et D'Oust à Brocéliande communauté) a pour but de définir les orientations sur ce territoire qui concerne 58 communes et qui représente le plus grand SCoT du Morbihan et d'en informer la population qui sera amenée à participer à la concertation.

Lancé en 2013, ce schéma de cohérence territoriale voit enfin le jour, un délai assez long dû en partie au « remembrement » territorial et qui a permis pendant plus de deux ans aux élus de prendre toute la mesure des enjeux à venir.

Il a pour but de déterminer sur ce que seront les « grands axes d'aménagement pour le Pays de Ploërmel et pour le long terme », explique Patrick Le Diffon, le président de Ploërmel communauté. Le SCoT est construit par les élus locaux, avec l'appui des nombreux acteurs institutionnels et privés.

Cette politique publique d'urbanisme définira l'équilibre entre les différentes options de développement. Il abordera plusieurs thèmes comme le développement économique (anticiper les besoins en équipements structurants), le tourisme, l'habitat (anticiper l'accueil démographique et la production d'un habitat adapté), le commerce, l'agri-

culture (préserver les espaces agricoles et naturels et limiter la consommation foncière), l'environnement (favoriser la transition énergétique et permettre le développement de la biodiversité), la mobilité via les axes routiers, etc.

Pour faire simple, ce document fixera les lieux appropriés à la création d'une zone d'activités, un ensemble immobilier ou un axe routier pertinent. Et ce afin d'éviter des dérives et de voir sortir de terre des lieux, des zones d'habitat ou des structures communes non viables. Le SCoT se positionnera en pôle position face au Plan Local d'Urbanisme (PLU). « Si une ou plusieurs dispositions du PLU sont incompatibles, ce dernier devra se mettre en compatibilité avec le SCoT dans un délai d'un à trois ans », précise Patrick Le Diffon. Mais dans ce cours d'élaboration, il faudra mesurer les effets des deux entités, dans une optique de co-production.

Et Alain Launay, président d'Oust à Brocéliande de préciser « qu'un PLU peut remplacer un SCoT à une échelle d'une communauté de communes mais pas sur un territoire aussi vaste que le Pays de Ploërmel ».

Deux autres réunions publiques se dérouleront dans le Pays durant l'année 2017. Une présentation globale du projet sera proposée en septembre puis les moyens engagés pour y parvenir à la fin de l'année. Ce n'est qu'en milieu d'année prochaine que le futur schéma de cohérence territoriale sera validé ou non.

Alexandre Blondonnet



Prendre en compte les pays ruraux

Les élus organisent plusieurs réunions publiques pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale.

Accueillir 100 000 habitants d'ici 2035

Le projet d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays de Ploërmel est en cours depuis 2013. « **Quels moyens devons nous mettre en place pour accueillir 100 000 habitants d'ici 2035** », a interrogé Patrick Le Diffon, président du pays lors d'une réunion publique organisée à Mauron, mercredi. Pour l'heure, les élus sont en phase de concertation. « **Ensuite viendra la phase de validation, fin 2018** », a poursuivi l'élu avant de donner la parole à Gunevel Pedron, géographe et urbaniste, en charge de la concertation.

Penser à toutes les communes

L'élué Mauronnaise Fabienne Brière a rappelé que le Scot doit être un levier de développement pour toutes les communes, et pas seulement pour Ploërmel. « **Il ne faut pas penser seulement à la polarité de Ploërmel, mais aussi celle de communes comme la notre. Elle a un rôle à jouer dans ce projet d'aménagement et de développement durable du territoire.** »

Son avis a été suivi par les habitants présents. Au sujet du transport « **les multimodules seront mis en place sur Ploërmel, mais pour nous, il est plus intéressant de bénéficier des bus, TER, qui fonctionnent chez nos voisins proches, en Ile-et-Vilaine.** » Par exemple, Tréhorentec attire tous les ans beaucoup de touristes, mais n'a pas les moyens financiers pour réaliser des aménagements spécifiques. « **La communauté pourrait contribuer.** » Clairement, pour eux, « **il ne faut pas oublier ceux qui vivent dans les villages.** »



Patrick Le Diffon, président de la communauté de communes et Gunevel Pedron, géographe - urbaniste, chargé de la concertation pour le Scot.

Trois axes

Ainsi, les enjeux à relever par le territoire sont nombreux : équilibre et cohérence, valorisation des atouts, dynamique d'accueil démographique, offre en équipements, services, commerces et de transports... La stratégie choisie s'articule autour de trois axes : développer une politique d'accueil équilibrée sur l'ensemble du territoire, faire de la valorisation territoriale un atout de développement, mais aussi travailler et se déplacer au cœur d'un bassin de vie cohérent.

Loyat

■ Basket-club

Avant la mise en place du championnat, match amical de basket loisirs féminin à Régigny.

Jeudi 28 septembre, 20 h 30. Gratuit.

PLEUCADEUC

Le SCOT arrive : gare à vos terres

Dans moins de deux ans, on ne pourra plus construire comme on veut et où l'on veut. La nouvelle « police de l'espace rural » veille au grain ! Explications.

Le SCOT n'est pas parent avec le Scotland Land Yard. Quoique ! Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) aurait bien quelque chose à voir avec une police chargée de faire respecter la terre ! Sauf qu'une réunion publique consacrée à ce sujet ne passionne pas autant les foules qu'un bon polar rural. Confirmation la semaine dernière à Pleucadeuc : les acteurs (locaux) ont joué sans spectateurs.

L'ÉPOQUE EST AU REGROUPEMENT FONCIER PAS À LA DISPERSION

Pourtant, le scénario présenté ce soir là à de quoi donner des frissons dans le dos à tous ceux qui envisagent encore de faire fructifier leur patrimoine foncier. Dans les deux prochaines années, il ne sera peut-être plus constructible, en particulier dans les villages. Finies les maisons construites au

milieu de nulle part. L'époque est au regroupement dans les bourgs, voire dans les hameaux déjà constitués. Il faut revitaliser, restaurer la vieille pierre, effacer les verrues et les panneaux « à vendre » entre l'église et le cimetière.

9600 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2035

Les élus locaux n'ont pas le choix. Le SCOT est une obligation administrative qui s'impose à l'échelle de chaque territoire. Le Pays de Plœrmel est le seul qui n'a pas encore arrêté son projet d'aménagement de l'espace. Ce sera fait d'ici la fin de l'année. Pour résumer, le SCOT est au Pays ce qu'un Plan d'occupation des sols (POS) est à une commune. Et une fois le Scot arrêté, les Pos, Plu et autres cartes communales, devront se soumettre à ses règles. La question majeure qui



Une réunion publique destinée à la population a été organisée à Pleucadeuc il y a huit jours.

préoccupe les élus : comment allons-nous aménager notre bassin de vie dans les 20 ans à venir pour qu'il puisse accueillir 100 000 habitants, contre 80000 aujourd'hui ? Autrement dit : Où construire les logements, les commerces, et les équipements, de façon équilibrée pour les hommes et leur environnement ?

Pour se déployer harmonieusement, le SCOT s'appuie sur les communes du territoire classées dans quatre catégories de pôles : structurant, d'équilibre, relais et de proximité. Par exemple : Plœrmel est un pôle structurant. Saint-Abraham,

Question des élus locaux : « Comment allons-nous aménager notre territoire dans les 20 ans à venir ? »

qui vient d'ouvrir un nouveau lotissement, est un pôle de proximité. Ainsi, le SCOT prévoit de proposer d'ici 20 ans

9600 logements supplémentaires (anciens rénovés ou nouveaux) : 1850 à Plœrmel, 580 à La Gacilly, 450 à Mauron, 400 à Sérénit, 380 à Josselin, 270 à Malestroit, 250 à Guer, 190 à Pleucadeuc... Et quel types de logements proposer ? Des grands ? Des petits ? Un peu des deux ?

La diversité est à l'ordre du jour. Sachant que la famille traditionnelle ne cesse de se recomposer voire décomposer. Les experts, jamais en panne d'imagination lexicale, parlent de « desserrement des ménages » ou de « décohabitation ». Pour répartir harmo-

nieusement les nouveaux arrivants sur le territoire, un nombre d'hectares à ne pas dépasser sera attribué à chaque commune : 84 pour Plœrmel, 26 pour Sérénit, 15 pour Malestroit, 12 pour Pleucadeuc...

SAUVEGARDE DES TERRES AGRICOLES

L'un des enjeux du SCOT est la sauvegarde des terres agricoles. Mais pas seulement. Le mitage n'impacte pas seulement le foncier. Il alourdit les factures liées au transport routier, aux réseaux, aux canalisations... En période de vaches maigres et de suppression de taxe d'habitation annoncée, il faut donc se regrouper. A Sérénit, le maire Alain Marchal s'interroge sur la faisabilité pratique de ce « renouvellement urbain ». A Caro, toujours à l'ère de la carte communale, son collègue Noël Colineaux s'inquiète pour ses concitoyens propriétaires fonciers. « Ils ont encore des terrains constructibles dans les villages. Combien de temps encore le seront-ils ? » La réponse est claire : moins de deux ans ! En 2018, les élus sont invités à battre la campagne pour bien expliquer à la population les conséquences concrètes de la nouvelle police de l'espace, très en cheville avec la police de l'eau d'ailleurs ! A suivre...

J.F.

Bilan de la Concertation

SCoT du

Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne

Dossier arrêté le 20/12/2017



PETR du Pays de
Ploërmel –
Cœur de
Bretagne

Les Carmes – BP
30555
56805 Ploërmel
02 97 74 04 37

[contact@pays-
ploermel.fr](mailto:contact@pays-ploermel.fr)